

Programme routier 1952-1953

Autor(en): **Farron, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **22 (1951)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous n'avons pas reçu de réponse à notre requête. Il semble que la franchise de port pour les autorités et offices communaux appartiendra bientôt au passé. L'affranchissement à forfait deviendra pour elles la règle, et dans les intentions du législateur il est bien de laisser les communes choisir entre deux formules, affranchissement à forfait ou affranchissement réel en timbres poste. Les cantons auront-ils la faculté de conclure des arrangements forfaitaires pour eux et leurs communes ? Nous en doutons fort.

René STEINER.

Programme routier 1952-1953

Au cours de plusieurs séances la Commission routière jurassienne a procédé à un examen très sérieux du régime routier jurassien en collaboration étroite avec M. l'ingénieur Peter, auquel elle tient à rendre hommage pour sa complaisance, sa compréhension de nos intentions, des besoins de nos routes et surtout des désirs si divers de nos différentes régions.

M. Peter nous a renseignés sur ses intentions et projets de programme pour la période prochaine 1952/53. C'est avec satisfaction que nous avons constaté que son programme correspond en tous points avec nos vœux et avec ce que nous avons convenu d'appeler notre « code d'urgence ». Il est surtout agréable de voir qu'ainsi nos prétentions ne sortent pas du cadre des possibilités réalisables.

Nous n'ignorons pas toutefois que tout ce que nous avons préparé n'est que souhaits soumis à l'examen préalable de la Direction des travaux publics et finalement présenté pour décision au Grand Conseil.

Pour déterminer notre programme, il convient de rappeler qu'un arrêté populaire du 11 décembre 1949 portant octroi d'un crédit de 52 millions a été voté en vue de la réalisation de la première étape d'aménagement des routes principales en 1950-1959 ; d'autre part, le plan financier d'aménagement des routes de l'Etat, pour ces mêmes années, comporte encore une somme de 46 millions.

Tenant compte des crédits à disposition et en admettant une répartition en parts égales entre les cinq arrondissements cantonaux, la Commission routière a arrêté un programme minimum. Elle a estimé qu'il était de son devoir d'orienter la députation jurassienne au Grand Conseil sur ce programme.

Après un échange de vues très intéressant, MM. les députés ont convenu de soutenir nos vœux et désirs, lors de la session d'automne, à l'occasion de la discussion du budget.

L'extrait que nous publions a été remis à tous nos représentants et il doit être considéré comme un minimum auquel le Jura peut prétendre.

Les montants indiqués pour chaque tranche de routes ne sont pas fantaisistes, ils ressortent des calculs du bureau de M. l'ingénieur d'arrondissement.

A. ROUTES PRINCIPALES :

1. Route Delémont-Bâle N° 18 :

Cette route n'est malheureusement pas classée comme route principale sur le plan national, ce qui fait que la Confédération n'accorde pas le 40 % de subvention qu'elle donne pour tous travaux exécutés sur des routes dites principales, d'où hésitation de la Direction cantonale des travaux publics à entreprendre seule des travaux sur ce tronçon. De nombreuses démarches ont déjà été faites auprès de la Confédération pour que la route Delémont-Bâle soit enfin reconnue comme route principale. Nous sommes en droit d'espérer que la classification de cette route sera acceptée encore cette année.

Des travaux importants seraient à exécuter sur cette route :

Redressement, élévation du tablier pour éviter des inondations en cas de hautes eaux, élargissement, etc.

La Commission estime que la députation doit appuyer tout d'abord les revendications cantonales pour une nouvelle et rapide classification de cette artère principale, afin de permettre une mise en état rapide de cette voie de communication à fort trafic.

Les travaux prévus pour 1952/53 sont les suivants :

1952 : Correction sous le Vorbourg (1,5 km.)	Fr. 400.000.—
Section Grellingue-Angenstein	300.000.—
1953 : Liesberg-gare-Fabrique de ciment (1 km. env.)	225.000.—
2. Route N° 6 : Boncourt-Delémont-Moutier-Bienne :	
1952 : Delémont-Fer à cheval	100.000.—
1953 : Delémont-Courrendlin (1,5 km.)	255.000.—
Delémont-Develier	320.000.—

B. ROUTES DE JONCTION :

- a) *Route dite du Pichoux* : Montant total Fr. 1.500.000.— y compris l'élargissement à 6 m. dans les gorges et les travaux d'art.
- | | |
|---|-----------|
| 1952 : Tronçon Bellelay-Gorges du Pichoux 2,5 km. | 205.000.— |
| 1953 : Idem, 3,3 km. | 400.000.— |
- b) *Route Glovelier-La Roche* :
- | | |
|--|-----------|
| 1951 : Un crédit de Fr. 60.000.— a été accordé pour différentes corrections. | |
| 1952 : Fin des travaux (corrections et revêtement) 3 km. environ | 250.000.— |
- c) *Route de la Corniche* :
- | | |
|---|-------------|
| 1951 : On y travaille dans la partie supérieure (W. point de vue sur Saint-Ursanne) | 150.000.— |
| 1952 : Fin des travaux de correction entre Point de vue sur Saint-Ursanne et Montrusselin | 60-80.000.— |
| L'élargissement sera peut-être fait fin 1951 s'il y a encore quelques petits crédits disponibles. | |
- d) *Route Soyhières-Moulin-Neuf* :
- | | |
|---|-----------|
| 1952 : Elargissement à 6 m. | 80.000.— |
| 1953 : Elargissement à 6 m. et revêtement | 160.000.— |

e) <i>Route Saules-Saicourt-Le Fuet :</i>	
1952 : Revêtement sur 3 km. travaux de nivellement compris	75.000.—
f) <i>Route Bellelay-Les Genevez-Tramelan :</i>	
1953 : Revêtement léger sur 3 km.	60.000.—
g) <i>Route Saignelégier-Goumois :</i>	
1951 : Elargissement sauf sur 1 ½ km. environ.	
1952 : Terminaison des travaux	240.000.—
h) <i>Route Saint-Ursanne-Soubey :</i>	
Drainage et revêtement 3 km. env. (en 1953)	90.000.—
i) <i>Route Saint-Ursanne-La Motte :</i>	
1952 : Saint-Ursanne-Ocourt	100.000.—
1953 : Saint-Ursanne-La Motte	240.000.—
j) <i>Route Saint-Ursanne-Les Malettes :</i>	
1951 : Un crédit spécial de Fr. 800.000.— est alloué pour la réfection qui se fera dès septembre-octobre.	

C. ROUTES DIVERSES :

Secteur Ajoie.

1952 : Alle-Miécourt-frontière	119.500.—
Asuel-Fregiécourt-Charmoille	47.500.—
Charmoille-Scholis	56.000.—
Alle-Cornol	63.000.—
Bonfol-village	27.500.—
Boncourt-Grandfontaine	25.200.—
1953 : Alle-Cornol	91.000.—
Alle-Vendlincourt-Bonfol	80.000.—
Beurnevésin-Réchésy-frontière	30.000.—
Fontenais-Villars s/Fontenais	70.000.—
Chevenez-Fahy	29.400.—
Saint-Ursanne-Courgenay	37.500.—

Secteur Delémont et Laufon :

1952 : Village de Bassecourt	56.000.—
Undervelier-Soulce	77.000.—
Greilingue-Duggingen	45.500.—
Zwingen-Blauen	36.000.—
Zwingen-Brislach	50.000.—
1953 : Bassecourt-Boécourt	60.000.—
Laufon-Röschenzmühle	112.000.—
Zwingen-Brislach	60.000.—
Village de Nenzlingen	15.400.—

Secteur Moutier-Delémont :

1952 : Mervelier-Montsevelier	74.000.—
-------------------------------	----------

Secteur Franches-Montagnes :

1953 : Les Genevez-Le Cernil	60.000.—
------------------------------	----------

Il nous est malheureusement impossible de donner des précisions en ce qui concerne le secteur jurassien du 3^e arrondissement.

Par suite de circonstances particulières, M. l'ingénieur Greppin n'a pas pu nous faire connaître ses projets et intentions pour l'exercice 1952/53.

Nous nous bornerons ici à commenter ce qui a déjà été fait par nous-mêmes.

Nous rappelons que nous avons déposé à la Direction des travaux publics, en septembre 1950, une pétition signée des organisations routières du T.C.S., de l'A.C.S., de la députation du district de Courtelary au complet, et des autorités communales de Bienne, Saint-Imier et La Chaux-de-Fonds, au sujet de la route dite horlogère.

Dans cette pétition, nous demandions instamment : des corrections de tracé, la réfection du tablier, la normalisation du gabarit à 7 m. de largeur.

Nous avons prévu le code d'urgence suivant :

1. entre Corgémont et Cortébert : suppression des méandres ;
2. entre Sonceboz et Corgémont : suppression des méandres ;
3. à l'est de Villeret : transformation du pont de la tuilerie ;
4. à Courtelary : réfection de la traversée du village ;
5. suppression des passages à niveau.

Il faut enfin considérer que la route du Taubenloch, secteur important de la route nationale N° 6, est la canalisation de tout le trafic jurassien vers Berne. Il importe donc que ce secteur de Tournedos à Bienne (sortie des gorges) soit entrepris dans un délai aussi bref que possible, dans l'intérêt de nos relations avec l'intérieur du pays. Ce tronçon de route revêt pour le Jura autant d'importance que le secteur Berne-Thoune pour l'ancienne partie du canton. Nous aimons à penser que la Direction des travaux publics considérant que cette exigence n'a rien d'extraordinaire voudra bien allouer des crédits, même extraordinaires, pour que des travaux puissent y être entrepris sans retard.

Un autre projet important a également retenu l'attention de la Commission jurassienne, c'est celui de la route du pied du Jura entre Bienne et Le Landeron. Plusieurs projets sont à l'étude, mais il s'agit ici d'harmoniser les exigences du chemin de fer, des communes intéressées et des propriétaires de vignes.

Voilà en résumé une image des études de la Commission routière jurassienne. Nous avons tenu à communiquer ces projets aux lecteurs fidèles du Bulletin de l'A.D.I.J., avec l'espoir que ces quelques données feront mieux comprendre les buts que poursuit la Commission.

Le président : H. FARRON.

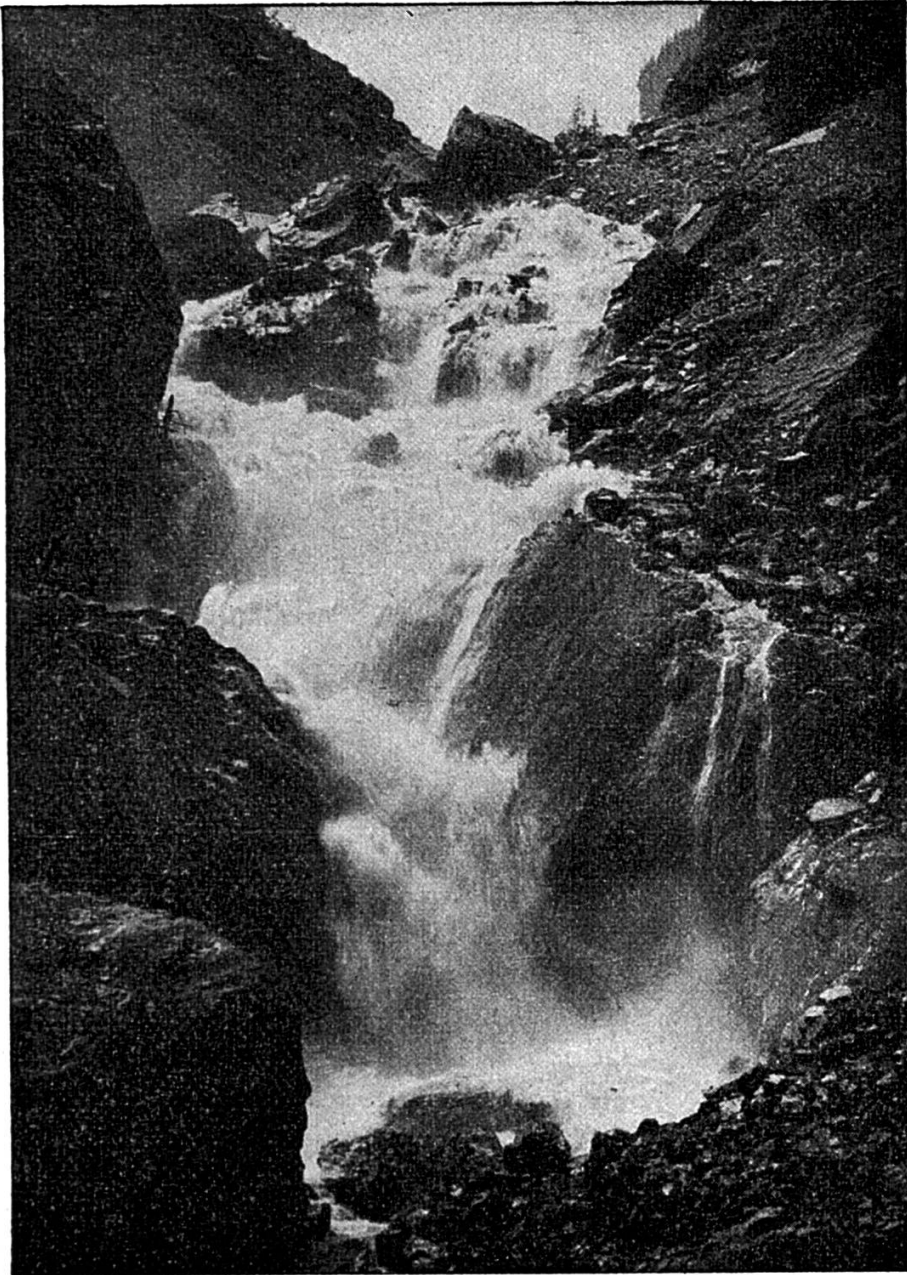
Dans sa dernière session, le Grand Conseil a approuvé le programme qui lui a été soumis par le gouvernement pour l'aménagement des voies de jonction en 1952/53 avec un crédit total nécessaire de Fr. 11.500.000.

Voici l'état des travaux prévus pour les années 1952/53 (sans les routes principales) dans les arrondissements III et V, qui concernent le Jura :

ARRONDISSEMENT III

1. Sonceboz-La Cibourg :

Correction et revêtement entre Corgémont et Cortébert	390.000.—
Correction et revêtement entre la gare de Courtelary et la fabrique de chocolat à Courtelary	77.000.—
Réaménagement à l'intérieur de la localité à Courtelary	151.000.—



Force primitive d'abord,

ensuite

Lumière

Force

Chauffage

rationnellement distribués aux abonnés par les

**Forces Motrices Bernoises S.
A.**

Le gros lot Frs 50 000.—

22 DÉC.

*100 lots suppl. de Frs 80.-
offerts par le Père Noël*

Le nombre des lots est augmenté à 42 377
La valeur globale

des lots est élevée à Frs 534 000.—

Que de gros lots!

*Frs 50'000.- Frs 20'000.- Frs 10'000.-
4 x Frs 5'000.- etc.*

- 5 BILLETS chiffres finals 0 - 4 = au moins 1 LOT
- 5 BILLETS chiffres finals 5 - 9 = au moins 1 LOT
- 10 BILLETS chiffres finals 0 - 9 = au moins 2 LOTS

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.
Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

SEVA

78/2

2. <i>Prêles-Lamboing-Montagne de Diesse</i> :	
Réaménagement et revêtement	160.000.—
3. <i>Saint-Jean-Chules</i> :	
Réaménagement et revêtement	67.000.—
4. <i>Cerlier-Mullen-Tschugg</i> :	
Réaménagement, part de l'Etat	160.000.—
5. <i>Nidau-Aarberg</i> :	
Réaménagement entre la Kreuzplatz à Nidau et le canal de l'Aar	22.000.—
6. <i>Aarberg-Treiteron-Anet</i> :	
Correction et revêtement entre Treiteron et Anet	230.000.—
7. <i>Aarberg-Meikirch</i> :	
Village de Seedorf, réaménagement, II ^e étape, part de l'Etat	80.000.—
Village de Baggwil, réarmement, I ^{re} étape, part de l'Etat	75.000.—
8. <i>Suberg-Mülchi-Bätterkinden</i> :	
Réaménagement et revêtement entre la limite cantonale près de Messen et le village de Mülchi	64.000.—
Réaménagement dans le village de Wattwil, part de l'Etat	71.000.—
9. <i>Münchenbuchsee-Etzelkofen-Bätterkinden</i> :	
Réaménagement dans le village d'Etzelkofen, part de Etat	117.000.—
10. <i>Fraubrunnen-Zauggenried-Kernenried</i> :	
Réaménagement dans le village de Kernenried, part de l'Etat	134.000.—
11. <i>Saint-Imier-Les Pontins</i> :	
Aménagement	67.000.—
12. <i>Täuffelen-Aarberg</i> :	
Täuffelen-Walperswil, revêtement	44.000.—
Gimmiz-Aarberg, revêtement	89.000.—
13. <i>Aarberg-Radelfingen-Frieswil</i> :	
Réaménagement entre Radelfingen et Frieswil	89.000.—
14. <i>Frinvilier-Orvin</i> :	
Aménagement	15.000.—
	2.102.000.—

Total arrondissement III

ARRONDISSEMENT V

1. <i>Porrentruy-Alle-Miécourt</i> :	
Revêtement mélangé sur le tronçon Porrentruy-Alle	72.000.—
Revêtement léger sur le tronçon Miécourt-frontière suisse	47.000.—
Revêtement léger sur le tronçon Alle-Cornol	91.000.—
2. <i>Rocourt-Grandfontaine</i> :	
Réaménagement avec revêtement	25.000.—
3. <i>Fontenais-Villars s/Fontenais</i> :	
Réaménagement avec revêtement léger	70.000.—
4. <i>Beurnevésin-Réchésy-frontière</i> :	
Réaménagement avec revêtement léger	30.000.—
5. <i>Charmoille-Scholis</i> :	
Réaménagement avec revêtement léger	56.000.—

6. <i>Village de Bonfol</i> :	
Revêtement léger	27.000.—
7. <i>Saint-Ursanne-Courgenay</i> :	
Réaménagement avec revêtement léger	37.000.—
8. <i>Soyhières-Moulin-Neuf</i> :	
Elargissement de la chaussée à 6 m., I ^{re} étape	80.000.—
Aménagement et revêtement, II ^e étape	60.000.—
9. <i>Laufon-Röschenz-Metzerlen</i> :	
Revêtement léger	90.000.—
10. <i>Village de Nenzlingen</i> :	
Revêtement	15.000.—
11. <i>Grellingue-Duggingen</i> :	
Réaménagement avec revêtement léger	45.000.—
12. <i>Undervelier-Soulce</i> :	
Revêtement	77.000.—
13. <i>Village de Bassecourt</i> :	
Correction et revêtement	56.000.—
14. <i>Bellelay-Pichoux</i> :	
Correction et revêtement, I ^{re} section Bellelay-Châtelat	205.000.—
2 ^e et 3 ^e sections Châtelat aux Gorges du Pichoux	320.000.—
15. <i>Le Fuet-Saicourt-Saules</i> :	
Réaménagement avec revêtement léger	45.000.—
16. <i>Glovelier-La Roche</i> :	
Correction et revêtement	226.000.—
17. <i>La Roche-La Caquerelle</i> ?	
Correction et revêtement	70.000.—
18. <i>Saint-Ursanne-Ocourt-La Motte</i> :	
Correction entre Saint-Ursanne-Bellefontaine	
I ^{re} étape	80.000.—
II ^e étape	110.000.—
19. <i>Saint-Ursanne-Soubey</i> :	
Drainage et revêtement	80.000.—
20. <i>Les Pommerats-Goumois</i> :	
Correction et revêtement	30.000.—
21. <i>Les Genevez-Le Cernil</i> :	
Revêtement léger	60.000.—
	Total arrondissement V. 2.304.000.—

Récapitulation pour l'ensemble du canton

Arrondissement I	1.850.000.—
» II	1.914.000.—
» III	2.102.000.—
» IV	2.086.000.—
» V	2.304.000.—
Réserve environ 11%	1.244.000.—
	Ensemble 11.500.000.—